

MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON

12 rue du Parc de l'Estey
33260 LA TESTE DE BUCH



RAPPORT DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2013

Alain SALEUR

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Expert Comptable Diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux

Parc de Chavailles- 3 rue Pierre et Marie Curie – 33525 BRUGES – 05.57.19.39.90

Alain SALEUR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Expert Comptable Diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux

Mission Locale du Bassin d'Arcachon

12 allée Parc de l'Estey

33260 LA TESTE DE BUCH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Mission Locale du Bassin d'Arcachon, tel qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Principes – Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

II - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Principes- Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, je me suis assuré du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bruges, le 2 juillet 2014

Alain SALEUR

Commissaire aux Comptes

MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON

12 rue du Parc de l'Estey

33260 LA TESTE DE BUCH



COMPTES DE L'ASSOCIATION

Exercice clos le 31 Décembre 2013

Alain SALEUR

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Expert Comptable Diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux

Parc de Chavailles- 3 rue Pierre et Marie Curie – 33525 BRUGES – 05.57.19.39.90



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2013 (12 mois)			31/12/2012 (12 mois)
	Brut	Amort. Dépréci.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 219	1 146	73	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	63 453	47 938	15 515	2 675
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	10 000		10 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	74 672	49 084	25 588	2 675
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	984		984	560
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				460
Personnel	375		375	
Organismes sociaux	748		748	2 038
Etat, impôts sur les collectivités				
Autres	119 860		119 860	105 989
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	149 757		149 757	174 657
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 879		11 879	9 272
ACTIF CIRCULANT	283 603		283 603	292 977
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	358 275	49 084	309 191	295 652



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)
Fonds Associatifs	107 991	137 170
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 017	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 974	18 017
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	127 981	155 186
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges	48 162	15 000
Provisions pour fonds dédiés	822	19 230
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 984	34 230
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 582	18 116
Personnel	32 532	44 054
Organismes sociaux	42 811	35 335
Etat, impôts sur les collectivités	184	
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	23 989	8 521
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	128	210
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	132 226	106 236
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	309 191	295 652



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 228		4 228	
Produits Propres Nets	4 228		4 228	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			764 330	738 361
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			6 043	29 481
Autres produits			4	2 354
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			774 604	770 196
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 028	14 823
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			163 438	152 724
Impôts, taxes et versements assimilés			43 054	40 682
Salaires et traitements			402 679	399 023
Charges sociales			152 936	149 049
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 199	1 856
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 983	15 000
Autres charges			0	50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			772 317	773 207
RESULTAT EXPLOITATION			2 287	-3 012
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			1 958	2 325
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 958	2 325
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			1 958	2 325
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			4 245	-687



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

RUBRIQUES	Présenté en Euros	
	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	973	11 047
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	973	11 047
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 845	971
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 400	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 245	971
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	20 272	10 075
Participation des salariés		
Impôts sur les collectivités et variation des fonds dédiés	-18 002	-8 628
TOTAL DES PRODUITS	777 535	783 567
TOTAL DES CHARGES	775 561	765 550
RÉSULTAT NET	1 974	18 017
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Une reversion de subvention FSE, comptabilisée en charge exceptionnelle (compte 672 200)

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode

Détail des changements intervenus :

- Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont désormais comptabilisées.

Conformément à l'article 314-1 du PCG, l'évaluation des indemnités de départs à la retraite engagées à l'ouverture de l'exercice ont été comptabilisées au débit du compte 102000 – Fonds associatifs au premier jour de l'exercice. Toute la variation de cette provision pour 2013 influe sur le compte de résultat.



2. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'association :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	1 an
Agencement des constructions	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'association en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Au 31/12/2013, l'association a comptabilisé un risque prud'homal à hauteur de 15 000€.



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.
Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2013 est de 2,41 %.

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Au 31/12/2013, le montant de la provision s'élève à 33 162€ contre 29 179€.

➤ Droit individuel à la formation

La loi 2004.391 du 04/03/2004 relative à la formation professionnelle a instauré un droit individuel à la formation.

Ce droit se cumule par année civile sur une durée maximum de 6 ans.

Les engagements de l'association en matière de droit individuel à la formation figurent en engagement hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à une demande.

Au 31/12/2013, le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation représente 1 931 heures



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 74 672 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	694	525		1 219
Immobilisations corporelles	48 964	15 587	1 098	63 453
Immobilisations financières		10 000		10 000
TOTAL	49 658	26 112	1 098	74 672

Amortissements et dépréciations d'actif = 49 084 E

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	694	452		1 146
Immobilisations corporelles	46 289	2 747	1 098	47 938
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	46 983	3 199	1 098	49 084

Etat des créances = 132 862 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	132 862	132 862	
TOTAL	132 862	132 862	

Charges constatées d'avance = 11 879 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 48 162 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	15 000	33 162		48 162
TOTAL	15 000	33 162		48 162

Etat des dettes = 132 226 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	32 582	32 582		
Dettes fiscales & sociales	99 516	99 516		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	128	128		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 226	132 226		

Charges à payer par postes du bilan = 90 907 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 055
Dettes fiscales & sociales	75 851
Autres dettes	
TOTAL	90 907



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif oblige les associations à communiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Les dirigeants, au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent que des remboursements de frais justifiés.

La rémunération brute des plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 83752€.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5098.20
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5098.20



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON

Comptes Annuels au 31/12/2013

Mise à disposition

L'association a bénéficié au cours de l'exercice locaux, à usage de bureaux, équipés. Les locaux suivants ont été mis à dispositions par les mairies des communes correspondantes. Nous pouvons valoriser ces avantages ainsi (125€/m²) :

	COMMUNE	ADRESSE	SUPERFICIE	Loyer annuel valorisé
	Emplacement			
COBAS	LE TEICH Espaces Jeunes	Rue Claude Laymand 33470 LE TEICH	18 m ²	2 250 €
	LE TEICH C.G.A.S	57 bis, avenue de la Côte d'Argent 33470 LE TEICH	13 m ²	1 625 €
	GUIAN MESTRAS Relais Emploi	Place du Général de Gaulle 33470 GUIAN MESTRAS	17 m ²	2 125 €
	ARCACHON CENTRE SOCIAL	1, rue Albert 1er Les Grands Chênes 33120 ARCACHON		
	CAZAUX CENTRE SOCIAL	6, rue Raymond Sanchez 33260 CAZAUX		
COBAN	ANDERNOS Local Jeunes	46, avenue des Colonies 33510 ANDERNOS	80 m ²	10 000 €
	BIGANOS P.I.J	10, rue Georges Clémenteau 33380 BIGANOS	50 m ²	6 250 €
	LEGE CAP FERRET P.I.J	75, avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP FERRET	10 m ²	1 250 €
	ARES PAU	7 bis, rue du Temple 33740 ARES		
	LANTON P.I.J	12, rue de l'Hôtel de Ville 33138 LANTON		
	AUDENGE Villa Isabelle	Allée de la Boissière 33980 AUDENGE	15 m ²	1 875 €
	MIOS P.I.J	Allée de la Plage 33280 MIOS		
Val de l'Eyre	SALLES Maison de la solidarité	11, allée du champ de foire 33770 SALLES	10,50 m ²	1 313 €
	BELIN BELLET Centre Socio culturel	23, avenue d'Allenor 33830 BELIN BELLET	9 m ²	1 125 €
	LE BARP Point Emploi	Avenue des Pyrénées 33114 LE BARP	20 m ²	2 500 €
	SAINT MAGNE	Place de l'Eglise 33125 SAINT MAGNE		
	LUGOS	2, rue Mairie 33830 LUGOS		

Détail des fonds dédiés

Au 31/12/2013, l'association a comptabilisé 822€ de provision pour fonds dédiés correspondants aux restants à consommer actions de FIPJ (Fonds d'Insertion Pour les Jeunes), notamment sur l'action kit hygiène et sur l'action titre de transport.



MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
Comptes Annuels au 31/12/2013

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 102 761 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs à recevoir(409800000)	3 552
Ind. humanis à recevoir(438702000)	748
Subv. cr à recevoir(448712000)	52 137
Subv. à recevoir d'atfp(448736000)	7 650
Subv. p.emploi à recevoir(448750000)	11 040
Subv. cg à recevoir(448751000)	8 100
Subv. communes à recevoir(448761000)	15 150
Divers produits à recevoir(468700000)	4 385
TOTAL	102 761

Charges constatées d'avance = 11 879 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000000)	11 879
TOTAL	11 879

Charges à payer = 90 907 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(408100000)	15 055
TOTAL	15 055

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision / congés payés(428200000)	32 532
Charges / congés à payer(438200000)	16 266
Primes - régularisations à payer(438610000)	3 064
Ind. journ. à recevoir(438700000)	79
Formation à payer(448601000)	8 686
Subv. à remb. fse(448636000)	15 303
TOTAL	75 851